COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Quatrième session
Genève, 14-16 novembre 2016
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Séance extraordinaire sur la suite à donner au programme sur l'eau et l'assainissement dans la région paneuropéenne : le rôle du Protocole sur l'eau et la santé dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

MOP4/WH/2016/INF.3

PROGRAMME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LA SUITE À DONNER AU PROGRAMME SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA RÉGION PANEUROPÉENNE :

LE RÔLE DU PROTOCOLE SUR L'EAU ET LA SANTÉ DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

10h–10h50	**Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
	Discours d'ouverture par Alain Berset, Conseiller fédéral et Directeur du Département fédéral de l'intérieur, Suisse
	Discours par Christian Friis Bach, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
	Discours par Piroska Östlin, Directrice de la Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être, Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé
10h50–11h	**État d'avancement des procédures de ratification du Protocole et rapport sur les pouvoirs soumis par les Parties au Protocole**
11h–11h10	**Élection du Président et des Vice-Présidents de la quatrième session de la Réunion des Parties**

11.10–1 p.m. **Séance extraordinaire sur la suite à donner au programme sur l'eau et l'assainissement dans la région paneuropéenne : le rôle du Protocole sur l'eau et la santé dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Contexte

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses objectifs de développement durable définiront la dynamique que la communauté internationale adoptera pour affronter les principaux défis rencontrés. Dans la région paneuropéenne, le Protocole sur l'eau et la santé a favorisé de grands progrès dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la santé ces dernières années, tout particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement, la qualité de l'eau de boisson et la réduction de l'incidence des maladies liées à l'eau. De nombreux défis doivent encore être relevés. La région n'a pas atteint l'objectif du Millénaire pour le développement en matière d'assainissement. La charge des maladies liées à l'eau y est toujours intolérablement élevée et d'importantes inégalités subsistent en matière d'accès aux services d'assainissement et d'approvisionnement en eau, comme en attestent notamment les disparités entre les zones rurales et urbaines, et la situation dans laquelle se trouvent certains établissements comme les écoles et les hôpitaux. Une fois identifiés les effets de facteurs mondiaux tels que les changements climatiques et l'urbanisation, il apparaît nécessaire d'augmenter la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes, y compris la raréfaction de l'eau qui ira s'aggravant, et de renforcer les méthodes sûres et efficaces de gestion des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau, tout en portant une attention particulière à la réutilisation des eaux usées. De manière générale, la coopération intersectorielle entre les secteurs de l'eau et de la santé et les autres secteurs pertinents devrait encore s'améliorer pour pouvoir régler de manière effective les problèmes qui se posent. Tous ces points, qui figurent au nombre des ambitions portées par le Programme 2030, ont été reconnus comme prioritaires au regard du Protocole.

Le Programme 2030 fixe d'ambitieux objectifs à réaliser dans les quinze années à venir. Pour y parvenir, il sera nécessaire d'intensifier les efforts dans la région ; c'est pourquoi il est indispensable d'optimiser les approches et de renforcer les partenariats intersectoriels. Le Protocole présente un certain nombre de points forts qui en font un instrument particulièrement propice à la réalisation des engagements du Programme 2030 dans l'ensemble de la région paneuropéenne.

Les dispositions du Protocole et les travaux qui s'y rapportent sont pleinement compatibles avec l'objectif de développement durable 6 (« Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ») et les cibles pertinentes qui relèvent de l'objectif 3 (« Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »). Par ailleurs, le Protocole va clairement dans le sens d'autres objectifs de développement durable touchant à l'eau, à l'assainissement et à la santé, en particulier les suivants : l'objectif 1, éliminer la pauvreté ; l'objectif 2, améliorer la nutrition ; l'objectif 4, assurer une éducation équitable et de qualité ; l'objectif 11, faire en sorte que les villes soient sûres, résilientes et durables ; et l'objectif 13, prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Compte tenu des caractéristiques du Protocole, à savoir une forte approche intégrée et intersectorielle, la place centrale accordée à la cohérence des politiques et l'attention portée aux questions d'inclusion et d'équité, les objectifs, principes et démarches qui s'y rapportent

sont compatibles avec le Programme 2030. En outre, la nature juridiquement contraignante du Protocole, qui lui permet de canaliser les efforts sur le long terme, et son cadre intergouvernemental, qui le rend ouvert à tout type de parties prenantes, en font un instrument adapté aux besoins changeants et variés de l'ensemble de la région.

Le Protocole peut donc être un puissant outil de promotion et de concrétisation de la réalisation du Programme 2030 dans un contexte soit national soit régional. La démarche de planification et de responsabilisation qui le caractérise, par la définition d'objectifs et l'établissement de rapports, donne aux Parties un cadre pratique pour traduire les ambitions du Programme 2030 en objectifs et actions spécifiques sur le plan national. Le Protocole constitue également une plateforme paneuropéenne permettant à toutes les parties prenantes d'amasser des données probantes, de dynamiser l'engagement politique, d'élaborer des recommandations stratégiques et techniques, de renforcer les capacités et d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030 dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la santé.

La séance extraordinaire de haut niveau favorisera la tenue d'un débat stratégique entre les États Parties et non parties, les organisations internationales et non gouvernementales et le monde universitaire sur les différentes perspectives et attentes s'agissant de faire progresser le programme sur l'eau et l'assainissement dans la région paneuropéenne et, en particulier, la manière dont le Protocole peut remplir au mieux son rôle à cet égard et appuyer les efforts des pays et d'autres parties prenantes.

Document: Protocole sur l'eau et la santé : un instrument de réalisation des objectifs de développement durable[1] *(brochure)*

Programme prévisionnel

11h10–11h15	Introduction par les modérateurs *Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, Suisse*
11h15–11h35	Vision, défis et possibilités se rapportant à la réalisation des objectifs dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la santé, comme des cibles connexes dans le cadre du Programme 2030 *Jamie Bartram, Directeur de l'Institut de l'eau, Université de la Caroline du Nord*
11h35–12h15	Panel de haut niveau sur le rôle du Protocole dans la mise en œuvre du Programme 2030 à l'égard de l'eau, de l'assainissement et de la santé Un groupe composé de représentants de haut niveau de pays, d'organisations internationales et non gouvernementales et du secteur privé étudiera la question de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la santé, ainsi que le rôle du Protocole à cet égard, et ce, sur la base des questions suivantes : *a. Quelle sera l'incidence du Programme 2030, avec les aspirations qui l'animent et l'effet d'entraînement qu'il produit, sur vos politiques, initiatives et programmes dans les domaines*

[1] See http://www.unece.org/index.php?id=44282.

de l'eau, de l'assainissement et de la santé ? Quelles sont les principales possibilités et difficultés attendues ?

b. *Comment opérer un décloisonnement et promouvoir les interactions et la coopération entre les secteurs pertinents, notamment ceux de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de la nutrition, des finances et de l'infrastructure ? Quels sont les partenariats intersectoriels qui doivent être renforcés pour faire progresser le Programme 2030 dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la santé ?*

c. *Jusqu'à présent, quelles ont été les principales réussites des travaux menés au titre du Protocole et quelles sont les implications du Programme 2030 pour les futurs travaux à mener dans ce cadre ? En quoi le Protocole, sa structure de gouvernance et ses activités peuvent-ils appuyer au mieux la mise en œuvre des objectifs de développement durable pertinents ?*

Panelistes

- Zhandarbek Bekshin, Médecin hygiéniste en chef, Vice-Président, Comité pour la protection des droits des consommateurs, Ministère de l'économie nationale, Kazakhstan
- Gheorge Brega, Vice-Premier Ministre, République de Moldova
- Raniero Guerra, Directeur Général de la Prévention sanitaire, Ministère de la Santé, Italie
- Jean Launay, Député, Président du Comité national de l'eau, Président du Partenariat Français pour l'Eau, Président du Réseau international des organismes de bassin pour l'Europe, France
- Basil Rodriques, Conseiller régional, Systèmes et politiques de la santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- Agnija Tumkevic, Spécialiste en chef, Département de la politique de sécurité économique, Ministère des affaires étrangères, Lituanie

12h15–12h50 Débat sous la conduite d'un modérateur comprenant les représentants des États Parties et non parties ainsi que les autres parties intéressées depuis la salle.

12h50–13h Conclusions de la session de haut niveau par Christian Friis Bach, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe